



# Section Tennis

## Saison 2021/2022

### Fonctionnement

#### A - Disposition générales

Au sein de NLR, le fonctionnement de la section tennis est assurée par un bureau composé de :

Daniel Marois, 28 rue st Sauveur 0684148140 ou 0238320054 (administratif)

Marc Bourdieu, 60 rue de la cave (relations avec autres clubs et professeurs ; aide à l'organisation de rencontres sportives) 06 58 12 47 25

#### B - Adhésions

Un système d'abonnement est mis en place à partir du début du mois de mars pour une durée d'un an.

Les tarifs sont de :

Jusqu'à 10ans	15€ + adhésion NLR gratuite
De 10 à 18 ans	15€ + adhésion NLR de 5€
De 18 à 25 ans	26€ + adhésion NLR de 10€
25 ans et plus	33€ + adhésion NLR de 10€

Un badge est attribué à chaque adhérent moyennant une **caution de 12€** qui sera restituée lors du retour des badges; une clé donnant accès aux deux courts est délivrée par famille. Cette clé sera également à restituer lors d'un non renouvellement d'adhésion.

#### C - Réservations

L'accès aux courts est réservé aux membres à jour de leur cotisation. Les réservations sont à effectuer suivant les modalités suivantes.

- 1) La réservation se fait sur un tableau correspondant à chaque court et s'effectue à l'aide de **deux badges personnalisés**. Un des deux badges doit être placé sur le tableau au maximum quatre jours avant la date de réservation (les week-end et jours fériés bénéficient d'un autre règlement)
- 2) Le second badge doit être ajouté au tableau au moins 6 h avant l'heure réservée.
- 3) Les heures non réservées sont utilisables à tout moment sans réservation préalable (les deux badges doivent alors être apposés)
- 4) Pour les week-end et jours fériés, la réservation ne peut se faire plus de 24 h (heure pour heure) avant l'heure de jeu.

#### D - Adhésions hebdomadaires

Une adhésion hebdomadaire est possible pour sept jours consécutifs de date à date pour un coût de 30€ le court pour deux à quatre joueurs quel que soit l'âge et la durée d'utilisation (en respectant le principe de réservation). Cet abonnement est assorti d'une caution de 30€ et est à retirer :

Au Restaurant- bar le « Relais st Sauveur », (22rue st Sauveur) à Nibelle  
ou au Bar-tabac « Le Madigan » (38 rue st Sauveur) à Nibelle

**Pour ces réservations ainsi que les locations horaires, veuillez éviter les horaires de service de ces bars /restaurants .Merci pour eux.**

Les dispositions générales du règlement et les modalités de réservations s'appliquent également à cette formule.

## **E - Location horaires**

La location d'un court pour une heure est possible pour 2 à 4 joueurs au prix de 8€ de l'heure. Une caution de 30€ est demandée ; ces réservations sont à effectuer aux mêmes lieux que les adhésions hebdomadaires.

## **F - Invitations**

Il en est de même pour les invitations ; celles-ci se font par un adhérent qui souhaite inviter de 1 à 3 joueurs non adhérents. L'adhérent doit acquérir un ticket horaire aux lieux précédemment cités pour un montant de 3€ . L'heure est réservée suivant les modalités générales, avec le badge de l'adhérent auquel est ajouté le ticket d'invitation.

Les invités ne sont pas couverts par l'assurance de l'association.

## **G - Règlement intérieur**

- 1) **Une réservation avec un seul badge est considérée comme nulle** (sauf pour invitation)
- 2) **Un joueur ne peut jouer avec un autre badge que le sien**
- 3) Tout retard supérieur à 15mn annule la réservation, la priorité est accordée aux joueurs suivants
- 4) Les chaussures de tennis sont obligatoires et doivent être propres pour pénétrer sur les courts. Un balai est également à votre disposition pour maintenir le court en bon état.
- 5) L'enceinte des courts est rigoureusement réservée à la pratique du tennis.
- 6) **Après utilisation, le court doit impérativement être refermé à clé.**
- 7) En cas de litige, l'Association NLR est seule compétente pour prendre des décisions

Mis à jour le 13/03/2021